

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

EMPLOI

**SIGNATURE PLIE AVENANT 2014
PROTOCOLE 2015-2019**

Délibération : **02.2015.015**

Transmis en préfecture le :

2 mars 2015

Séance du : **24 février 2015**

Compte-rendu affiché le **3 mars 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 février 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT
(à partir du point 9), François VURPAS, Marie-
Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à
partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point
4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie
JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT (à partir du point 4)

Membres absents excusés à la séance :

Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (jusqu'au
point 9)

Pouvoirs :

Michel MONNET à Guillaume COUALLIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Karine GUERIN

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de lutte contre l'exclusion qui permet la mise en cohérence des interventions publiques au niveau territorial afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté dans le cadre de parcours individualisés qui associent l'accueil, l'accompagnement social, l'orientation, la formation, l'insertion et le suivi.

Plate-formes de coordination, les PLIE mobilisent, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'État et le Service Public de l'emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations ...).

Le protocole d'accord 2008-2012 avait fait l'objet d'un premier avenant portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2013. Or, afin de faire coïncider le plan avec la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 ainsi que l'installation de la Métropole lyonnaise, le Comité de Pilotage du 11 décembre 2014 regroupant les Villes, le Conseil Général, le Grand Lyon, la Préfecture, Pôle Emploi ... a décidé de prolonger d'une année supplémentaire ce protocole par un second avenant courant ainsi jusqu'au 31 décembre 2014.

Le nouveau protocole 2015-2019 décline notamment les nouvelles orientations du PLIE du sud-ouest lyonnais et en définit les modalités d'exécution : public bénéficiaire, objectif quantitatif, partenariat, organisation et gouvernance.

À ce titre, les principales orientations sont définies comme suit :

- renforcement de l'accès des participants du PLIE à l'offre d'insertion de droit commun et au service public de l'emploi;
- poursuite et renforcement de l'animation du Réseau Emploi du Sud-Ouest Lyonnais (RESOL);
- conduite d'une ingénierie de projets innovants (accompagnement renforcé et référence de parcours);
- poursuite des actions liées à lutte contre les discriminations;
- renforcement de la communication en direction des participants et des partenaires du PLIE;
- prise en compte particulière des habitants résidant en sites prioritaires de la politique de la ville (Collonges pour la commune) ou en territoires de veille active (Barolles);
- mise en place d'actions de proximité pour "aller vers" les personnes qui ne fréquentent plus les lieux d'accueil de l'emploi.

Le territoire du Plan est celui des communes de La Mulatière, Oullins et Saint-Genis-Laval mais pourra évoluer sur nouvelle adhésion.

Le Plan est défini pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 et pourra faire l'objet d'avenant notamment jusqu'en 2020 pour l'inscrire en cohérence avec la période de programmation des fonds européens (2014-2020).

Les principaux partenaires sont les trois communes du sud-ouest lyonnais (Oullins, Saint-Genis-Laval, La Mulatière), le Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes et l'Europe.

L'organisation se déclinera, quant à elle, ainsi :

- comité de pilotage annuel : organe décisionnaire;
- comité opérationnel mensuel : lieu d'information, de réflexion technique quant à la mise en œuvre du plan, lieu hébergeant la commission d'entrée en PLIE;
- collège des référents de parcours : toutes les 6 semaines.

Le support juridique du PLIE demeure l'association Sud Ouest Emploi qui assure le pilotage et

l'animation du dispositif et ainsi la gouvernance politique et stratégique du PLIE. Il est à noter que depuis 2011, l'association ALLIES assure la gestion, le suivi et le contrôle des opérations cofinancées par le FSE du PLIE en lien étroit avec Sud Ouest Emploi.

Enfin, des avenants à ce Plan seront d'ores et déjà à prévoir. En effet, le schéma d'organisation de l'insertion sur l'agglomération avec la constitution de la Métropole et les modalités de collaboration et d'engagement avec la Région Rhône-Alpes ne sont pas définis à ce jour, tout comme les engagements financiers non déterminés, exceptés les 195 000 € pour le Fonds Social Européen (FSE) 2015, assujettis à la signature du protocole dès cette année.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le second avenant de prorogation du protocole 2008-2012 pour l'année 2014;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole 2015-2019;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et avenant afférents à ce protocole.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine GUERIN ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVÉL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.